

IRFSS Bourgogne Franche Comté

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Lons-le-Saunier

155 chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.47.28.87

Email : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr



Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS
FORMER

INFIRMIER(E) Article 36

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Etre titulaire :

- d'un Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
OU
- d'un Diplôme d'Etat d'ergothérapeute
OU
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue
OU
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale
OU
- Diplôme d'assistant hospitalier des hospices civils de Lyon
OU
- Pour les étudiants en médecine pouvoir justifier de leur admission en 2^{ème} année du deuxième cycle des études médicales
OU
- Pour les étudiants sages-femmes avoir validé la première année de la première phase

Modalités de sélection

Les candidats bénéficient d'une dispense de la première année d'études d'infirmier dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, après avoir passé avec succès

- Une épreuve écrite et anonyme consistant en un multi-questionnaire portant sur chacune des unités d'enseignement de l'année considérée dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix chargé de l'organisation de cette épreuve.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve
1^{er} Décembre 2017	Jeudi 1^{er} mars 2018	7 avril 2018

Frais de sélection : 84 €

COUT DE LA FORMATION

Droits d'inscription : 184 €* pour l'année 2017/2018

Coût de la formation :

- * Le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional (en 2017/2018).
- * Le coût de la formation pour les candidats en formation professionnelle est de 7 100 €.

* sous réserve de modification pour 2018/2019

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.

Dispense de formation

Pour être admis en 2^{ème} année, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve de sélection mentionnée ci-contre.

**JOURNEE
PORTES
OUVERTES**

**Mercredi 17 Janvier 2018
après-midi**